

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 7 décembre 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Sont présents:

Monsieur le maire, Robert Leclerc

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Claude Larocque
Éric Jodoin
Kelly Huard
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne

Est également présente à la séance, madame:

Caroline Dubois, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Desserte en eau potable – Ville d'Acton Vale;

10.2 Défilé de tracteurs illuminés.

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 16 novembre et de la séance spéciale du 27 novembre 2021

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2. Dépôt de documents

1. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Félicitations élections municipales 2021
2. Union des producteurs agricoles – Félicitations pour votre élection
3. MAMH - Groupe finances municipales – Publication des profils financiers

3. Finances

3.1 Comptes à payer

352-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de novembre 2021 pour une somme de 164 727,84 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 67 735,88 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation de paiement à Tessier Récréo-Parc

353-12-2021

CONSIDÉRANT LA facture numéro 32941 de l'entreprise Tessier Récréoparc datée du 19 juillet 2021 et d'un montant de 201 217,99 \$, taxes incluses où les montants suivants ont été retenus :

Items retenus	Montant (Taxes incluses)
Retenue contractuelle de 5 %	10 060,90 \$
Vanne de dérivation	12 741,53 \$
Filtres et tuyauterie	1 500,00 \$
Montant total retenu	24 302,43 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, directeur général adjoint, de libérer les montants en lien avec la vanne de dérivation (facture 33295), les filtres et la tuyauterie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit transmis un paiement d'un montant de 14 241,53 \$ à l'entreprise Tessier Récréo-Parc.

ADOPTÉE

354-12-2021	<p>3.3 Autorisation de paiement à ARS Richelieu-Yamaska</p> <p>CONSIDÉRANT LA facture numéro 10060 pour l'arbitrage des parties de soccer durant la saison 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, directeur général adjoint;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit transmis un paiement d'un montant de 580,50 \$ à ARS Richelieu-Yamaska.</p> <p><u>ADOPTÉE</u></p>
355-12-2021	<p>3.4 Autorisation de paiement pour Sylvestre Leblond et Associés</p> <p>CONSIDÉRANT LE mandat de l'entreprise Sylvestre Leblond et Associés pour l'évaluation professionnelle de trois (3) bâtiments municipaux afin d'obtenir une prime sur les assurances, et ce, selon la résolution numéro 340-10-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT LE dépôt du rapport d'évaluation et la facture finale HY12208 d'un montant de 3 800,00 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, directeur général adjoint;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé et transmis le paiement à Sylvestre Leblond et Associés.</p> <p><u>ADOPTÉE</u></p>
356-12-2021	<p>3.5 Autorisation de paiement pour Zone Loisirs Montérégie</p> <p>CONSIDÉRANT LA facture PAFLPH-019-493 de Zone Loisirs d'un montant de 385,88 \$ pour deux (2) accompagnateurs dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées (2021-2022);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette facture ainsi que le renouvellement de l'adhésion à Zone Loisirs au montant de 75,00 \$ permettront de recevoir un paiement de 1 671,76 \$ dans le cadre du programme;</p> <p>CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Sébastien Laprise, responsable de la vie communautaire et des infrastructures de loisirs;</p>

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé et transmis le paiement de la facture PAFLPH-019-493;

QUE soit renouvelée l'adhésion à Zone Loisirs.

ADOPTÉE

3.6 Titre de signataire au compte de la Caisse Desjardins pour M. Robert Leclerc

357-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit donné le titre de signataire à monsieur Robert Leclerc, maire de la Municipalité d'Upton au compte de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton.

ADOPTÉE

3.7 Réaffectation de budgets

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

3.8 Avenant d'ingénierie numéro 1 – Shellex Groupe Conseil

358-12-2021

CONSIDÉRANT LE mandat en cours de la firme Shellex Groupe Conseil en lien avec les services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour l'assainissement des eaux usées selon la résolution 152-05-2020;

CONSIDÉRANT L'avenant numéro 1 en fonction des modifications apportées au contrat initial et le calcul des crédits et montants supplémentaires, d'un montant de 20 850,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit payé l'avenant numéro 1 à la firme Shellex;

QUE madame Caroline Dubois, directrice générale soit autorisée à signer l'avenant.

ADOPTÉE

359-12-2021

3.9 Autorisation de paiement à l'entreprise LNA Hydrologie et Environnement – Recherche en eau souterraine

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement pour la poursuite de la recherche en eau (cibles 3, 4a et 4b) selon la résolution 380-11-2020;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2111-44 d'un montant de 1 536,91 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit payée ladite facture à l'entreprise LNA;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

360-12-2021

3.10 Autorisation de paiement à l'entreprise LNA Hydrologie et Environnement – Suivi d'exploitation des puits municipaux

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement pour le suivi de l'exploitation des puits municipaux 2020/2021;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2111-45 d'un montant de 3 785,18 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit payée ladite facture à l'entreprise LNA;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Renouvellement de la délégation pour le conseil d'administration de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA)
-

361-12-2021

CONSIDÉRANT LA demande de renouvellement de la délégation du conseil d'administration de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Joubert est présentement la personne déléguée par la Municipalité;

COONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la personne déléguée est entre autres, de participer à une rencontre par mois au siège social de l'Office d'habitation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé par la Municipalité monsieur Pierre Dufresne à titre de représentant de la Municipalité pour l'OHMA.

ADOPTÉE

- 4.2 Renouvellement de la délégation pour les comités MADA et FADOQ
-

362-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommée par la Municipalité madame Kelly Huard à titre de représentante des comités de la MADA – Municipalité amie des aînés ainsi que la FADOQ – Fédération de l'Âge d'Or du Québec.

ADOPTÉE

- 4.3 Renouvellement de la délégation pour la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)
-

363-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé par la Municipalité monsieur le maire Robert Leclerc à titre de représentant de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM).

ADOPTÉE

- 364-12-2021
- 4.4 Renouvellement de la délégation à titre de substitut pour la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé à titre de substitut par la Municipalité monsieur Mathieu Beaudry à titre de représentant de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM).
- ADOPTÉE**
- 365-12-2021
- 4.5 Renouvellement de la délégation pour le Théâtre de la Dame de Coeur
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient nommé par la Municipalité monsieur le maire Robert Leclerc et madame la conseillère Barbara Beugger à titre de représentants pour le Théâtre de la Dame de Cœur.
- ADOPTÉE**
- 366-12-2021
- 4.6 Renouvellement de la délégation pour le Comité de la Rivière Noire
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé par la Municipalité monsieur Éric Jodoin à titre de représentant pour le Comité de la Rivière Noire.
- ADOPTÉE**
- 367-12-2021
- 4.7 Renouvellement de la délégation pour le Conseil d'établissement de l'école de la Croisée
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé par la Municipalité monsieur Mathieu Beaudry à titre de représentant pour le Conseil d'établissement de l'école de la Croisée.
- ADOPTÉE**

4.8 Renouvellement de la délégation pour le Conseil administratif C.H.A.P.E.A.U.

368-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé par la Municipalité monsieur le maire Robert Leclerc ainsi que madame la conseillère Barbara Beugger à titre de représentants pour le Conseil administratif C.H.A.P.E.A.U.

ADOPTÉE

4.9 Renouvellement de la délégation pour les différents comités de la Municipalité

369-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé par la Municipalité les personnes suivantes à siéger aux différents comités de la Municipalité :

Comités et services	Représentants
Bibliothèque municipale	M. Mathieu Beaudry Mme Kelly Huard
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	M. Éric Jodoin M. Pierre Dufresne
Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)	M. Claude Larocque
Comité d'embellissement des paysages d'Upton (CEPU)	Mme Kelly Huard
Comité du parc nature	M. Claude Larocque
Comité sur l'assainissement des eaux usées et l'eau potable	M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Finances et ressources humaines	Mme Barbara Beugger M. Mathieu Beaudry
Mairesse suppléante	Mme Barbara Beugger
Transport et hygiène du milieu	M. Éric Jodoin M. Claude Larocque
Regroupement récréatif d'Upton (RRU)	Mme Barbara Beugger Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry
Service de sécurité incendie d'Upton (SSI)	M. Éric Jodoin Mme Barbara Beugger Mme Kelly Huard

Comités et services	Représentants
Comité à l'enfance (CPE et RSG)	M. Mathieu Beaudry Mme Barbara Beugger
Comité secteur Morphan	M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque
Comité développement du parc industriel	M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque
Comité Burnbrae Farms	M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Comité Centre Multifonctionnel	M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque Mme Kelly Huard
Dossier propane	M. Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry Mme Barbara Beugger M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne Mme Kelly Huard
Comité d'énergie renouvelable (avec citoyens)	M. Pierre Dufresne

ADOPTÉE

4.10 Salaires 2022

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

4.11 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par _____ monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité de ~~ss~~ ~~conseillères~~ et des conseillers que, pour la période des fêtes, soit fermé le bureau municipal du jeudi 23 décembre 2021 à 12 h 00 au lundi 3 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

370-12-2021

a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

371-12-2021

4.12 Renouvellement du mandat pour la conception mensuelle du journal municipal 2022-2023

CONSIDÉRANT LE mandat actuel avec l'entreprise Les Publications Municipales inc. pour la conception, l'impression mensuelle et la livraison du journal municipal qui arrive à échéance;

CONSIDÉRANT UNE augmentation du tarif de 3 % pour la conception et de 4 % pour les photocopies et la livraison soit un montant de 200 \$;

CONSIDÉRANT LES montants suivants :

Conception mensuelle	
Nombre de pages	Prix 2022-2023
12	200 \$ plus taxes
16	250 \$ plus taxes
Photocopie du Bavard	
Nombre de pages	Prix 2022-2023
12	395 \$ plus taxes
16	470 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales puisque le service rendu par l'entreprise est satisfaisant et que l'augmentation de prix est raisonnable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, **APPUYÉ** par _____ monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité ~~des~~ **conseillères** et des **conseillers** que soit renouvelé le mandat pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE

- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1
- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1
- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1
- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

372-12-2021

4.13 Approbation du projet de planification des besoins d'espace – Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe avait déposé un premier projet de planification des besoins d'espace pour les prochaines années et que la Municipalité avait été invitée à faire parvenir toute information jugée utile en lien avec cette planification;

CONSIDÉRANT LA version finale de la planification reçue en date du 10 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, **APPUYÉ** par _____ madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité ~~des~~ **conseillères** et des **conseillers** que ce conseil donne son approbation à la partie concernant la Municipalité d'Upton de la planification.

ADOPTÉE

- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1
- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1
- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1
- a mis en forme : Couleur de police : Texte 1

4.14 Amendement de la résolution nommant représentants des divers comités et services de la Municipalité

Ce sujet est retiré.

4.15 Abrogation de la résolution 345-11-2021 – CPE de la Douce Couvée – Besoin d'un terrain à Upton

CONSIDÉRANT QUE la résolution 345-11-2021 doit être abrogée et remplacée par celle-ci :

- **CONSIDÉRANT QUE** le nombre de places en garderie sur le territoire d'Upton est insuffisant voir critique, il est dans l'intérêt de la Municipalité d'appuyer le CPE La Douce Couvée à déposer une demande au ministère de la Famille pour répondre aux besoins des familles d'Upton;
- **CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal approuve la vente d'une partie du terrain des Loisirs sans frais au CPE de la Douce Couvée (matricule numéro 6757-33-8911) situé au 812, Place des Loisirs;
- **CONSIDÉRANT LA** durée de la validité de cette opportunité de terrain est valide jusqu'au 30 décembre 2022, la Municipalité s'engage à ne rien aménager sur cet espace réservé pour le projet du CPE de la Douce Couvée jusqu'à la date mentionnée ci-haut;
- **CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est situé dans une zone sans risque d'inondation, mais qu'il ne permet actuellement pas l'usage d'un établissement de service de garde;
- **CONSIDÉRANT QUE** la procédure de modification aux règlements de zonage 2002-90 dans la zone 301 peut prendre entre 3 et 4 mois, la Municipalité a déjà mandaté le service d'aménagement de la MRC d'Acton pour faire modifier le règlement de zonage en question pour que le CPE la Douve Couvée puisse répondre à l'ensemble des réglementations municipales;
- **IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :
- **QUE** la Municipalité d'Upton s'engage à donner accès gratuitement au chalet des Loisirs au CPE de la Douce Couvée situé sur le même site pour la formation des employés du CPE ou pour des activités spéciales dédiées aux enfants;

- **QUE** soit mandatée madame Caroline Dubois pour signer les documents d'entente avec le CPE La Douce Couvée.

ADOPTÉE

4.16 Renouvellement du contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux

374-12-2021

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Les Services d'Entretien VP inc. en lien avec l'entretien des bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et qu'elle se détaille comme suit :

Activités	Tarifs Avant taxes
Tarif de base mensuel pour l'entretien lorsqu'il y a une demande journalière et désinfection COVID-19 en extra (Centre communautaire, bibliothèque et bureau municipal)	980 \$
Tarif de base mensuel pour l'entretien sans demande journalière de désinfection COVID-19 en extra (Centre communautaire, bibliothèque et bureau municipal)	1 175 \$
Extras :	
- Désinfection supplémentaire COVID-19, bureau municipal	40 \$
- Désinfection supplémentaire - Salle communautaire	30 \$
- Désinfection supplémentaire à la bibliothèque	25 \$
- Entretien ménager au Chalet des Loisirs	90 \$
- Désinfection au Chalet des Loisirs	25 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit mandatée pour les deux (2) prochaines années pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux Les Services d'Entretien VP inc. puisque cette entreprise effectue l'entretien depuis 2018 et rend un excellent service.

ADOPTÉE

4.17 Réduction du montant d'assurances pour le Chalet des loisirs

Ce sujet est reporté à une session ultérieure.

4.18 Entérinement des changements et révision de postes municipaux

375-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les modifications ci-dessous soient entérinées :

Ressource	Modification au poste
Mme Sylvia Ouellette	Horaire régulier à 35 h/semaine depuis le 17 novembre 2021
M. Michael Bernier	Rôle de directeur général adjoint depuis le 29 novembre 2021. Salaire révisé
M. Sébastien Laprise	Responsable de la vie communautaire et des infrastructures de loisirs depuis le 29 novembre 2021. Salaire révisé
Mme Caroline Dubois	Relève à Mme Sylvia Ouellette pour les activités critiques de comptabilité telles que les paies et les comptes fournisseurs
Mme Claudia Lavallée	Retour au travail le 10 janvier 2022. Horaire de 9 à 16 h/semaine

ADOPTÉE

4.19 Établissement du calendrier 2022 des assemblées

376-12-2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 heures :

Séances 2022	
18 janvier 2022	5 juillet 2022
1 ^{er} février 2022	16 août 2022
1 ^{er} mars 2022	6 septembre 2022
5 avril 2022	4 octobre 2022
3 mai 2022	1 ^{er} novembre 2022
7 juin 2022	6 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

4.20 Autorisation d'achat de cadeaux pour les bénévoles

377-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir un cadeau à une vingtaine de bénévoles de la municipalité afin de les remercier pour leur implication et le temps qu'ils consacrent à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient achetés des certificats- cadeaux d'un montant de 50 \$ dans les commerces locaux pour chacun des bénévoles.

ADOPTÉE

4.21 Autorisation de participation à une formation pour les élus(es)

378-12-2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modifiée par le PL 49* et présentement en vigueur, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six (6) mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation reconnue sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en salle ou en classe virtuelle;

CONSIDÉRANT LE tarif de 275,00 \$ pour toute inscription effectuée avant le 1^{er} mars 2022;

II EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient autorisés à participer à cette formation et inscrits tous les élus(es).

ADOPTÉE

4.22 Résolution en rapport avec le projet de loi numéro 103, loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 103, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole;

CONSIDÉRANT l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer

la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel ;

II EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton demande aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi n° 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2021

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre 2021 est déposé. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2021

Ce point est retiré.

ADOPTÉE

6.2 Modification de la résolution 392-10-2018 intitulée « Servitude de nonaccès à la Route 116/ rue Principale sur les lots numéros 5 645 130 et 5 656 131 du cadastre du Québec »

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit modifié le dernier alinéa de la résolution numéro 392-10-2018 par celui-ci :

QUE soient autorisés le maire, monsieur Robert Leclerc et la directrice générale, madame Caroline Dubois, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir ainsi que l'acte de servitude.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

381-12-2021

7.1 Adoption du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable, dans le cadre du programme de la Stratégie d'économie d'eau potable a été complété et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution de la consommation résidentielle et de la qualité d'eau distribuée est moins élevée que lors des deux dernières années et que certaines actions doivent être réalisées au plus tard le 1^{er} septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé ledit rapport et que soit entreprises les actions mentionnées dans celui-ci afin de rencontrer les délais.

ADOPTÉE

382-12-2021

7.2 Octroi de mandat pour l'exploitation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pour l'année 2022

CONSIDÉRANT LA demande de soumissions en lien avec la fourniture des services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues ce détaillant comme suit :

Soumissionnaire	Montant Taxes incluses
Nordikeau	67 340,86 \$
Aquatech	66 548,83 \$

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit octroyé le mandat à l'entreprise Aquatech.

ADOPTÉE

Monsieur Claude Larocque se retire.

7.3 Demande d'intervention dans le cours d'eau BR31 pour le rang du Carré

CONSIDÉRANT LA réception d'une demande d'intervention de Roger Garneau dans le cours d'eau BR31 sur le rang du Carré ;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants:

QUE compte tenu du mauvais drainage des terres agricoles riveraines (drains non fonctionnels), la municipalité d'Upton appuie la demande d'intervention

CONSIDÉRANT LA recommandation de la personne désignée au niveau local, monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet:

- La MRC d'Acton pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires baser sur le bassin ce drainage.

QUE cette résolution complète la résolution numéro 382-11-2021.

ADOPTÉE

7.4 Autorisation à Shellex Groupe Conseil – Demande d'autorisation

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

7.5 Engagement de la Municipalité – Ajout d'équipements à l'usine d'eau potable

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

8.2 Demande de commandite Gala Agristars 2022

CONSIDÉRANT LA lettre de sollicitation reçue de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour la 9^e édition du Gala Agristars;

CONSIDÉRANT LES différents plans de commandite variant de 500,00 \$ à 4 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité décline la demande de commandite.

REFUSÉE

8.3 Adhésion à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)

CONSIDÉRANT QUE la période de renouvellement des adhésions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au montant de cinquante dollars (50 \$) est présentement en cours;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit renouvelé l'adhésion à l'OBV Yamaska.

ADOPTÉE

8.4 Renouvellement de partenariat – Théâtre de la Dame de Coeur

CONSIDÉRANT LA demande de renouvellement de partenariat du Théâtre de la Dame de Cœur;

CONSIDÉRANT LES événements qui ont eu lieu au cours de la saison 2021, tel que le Grand Bric-à-Brac et le défilé Acupunk;

CONSIDÉRANT LA création d'emplois pour une cinquantaine de personnes ainsi que l'apport au développement de la Région;

384-12-2021

385-12-2021

386-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit renouvelé le partenariat avec le Théâtre de la Dame de Cœur, et ce, pour un montant de 15 000,00 \$.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation de présenter une demande dans le cadre du programme Nouveaux horizons

CONSIDÉRANT L'appel de projet dans le cadre du programme Nouveaux horizons qui offre un soutien financier pour la réalisation d'un projet ayant une influence positive sur la vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est subventionné à 100 % pour une somme maximale de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Sébastien Laprise, responsable de la vie communautaire et des infrastructures de loisirs de présenter un projet d'installation d'un chapiteau avec plancher structural pour la danse et autres activités en saison sur le terrain des loisirs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé monsieur Laprise à déposer une demande de soutien financier au programme Nouveaux horizons.

ADOPTÉE

8.6 Ajout à la résolution numéro 335-10-2021 intitulée mandat pour l'aménagement du sentier Saint-Éphrem

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit ajoutée la mention suivante dans la résolution :

- **QUE** soient répartis les frais de ce projet de la façon suivante :
 - 82 074 \$ du programme COVID de la MRC d'Acton;
 - 78 737 \$ du programme COVID de la Municipalité d'Upton;
 - 90 000 \$ prévu au budget fonds général.

ADOPTÉE

387-12-2021

388-12-2021

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

10. Divers

10.1 Desserte en eau potable – Ville d'Acton Vale

CONSIDÉRANT UNE récente rencontre avec des dirigeants de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Liboire afin que la Municipalité d'Upton se joigne à eux pour procéder à une étude afin de demander une desserte en eau potable en provenance de la Ville d'Acton;

CONSIDÉRANT LE désir de la Municipalité d'Upton de faire la demande à la Ville d'Acton Vale en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'actuellement nous sommes à la recherche de nouvelles ressources pour l'approvisionnement en eau potable pour notre population et pour nos industries ainsi que pour les futurs développements résidentiels prêts à la construction;

IL EST PROPOSÉ par Éric Jodoin, **APPUYÉ** par Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton voudrait s'associer à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour faire partie d'une étude dont le projet de desserte en eau potable en provenance de la Ville d'Acton Vale;

QUE la Municipalité d'Upton demande à la ville d'Acton Vale de réaliser l'étude en estimant un besoin en débit d'environ 2 000 mètres cubes par jour pour notre municipalité;

QUE la Municipalité d'Upton est prête à payer les frais de cette étude préliminaire au coût estimé d'environ 1000 \$ réparti entre les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Liboire et d'Upton;

QUE soit mandaté monsieur le maire et madame la directrice générale à signer tout document inhérent à la présente.

ADOPTÉE

10.2 Défilé de tracteurs illuminés – 2^e édition

CONSIDÉRANT LA parade de tracteurs illuminés qui aura lieu le 22 décembre 2021 dès 18 h et dont le parcours passera par les municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore et ensuite Upton avec la participation des agriculteurs de la région;

CONSIDÉRANT LA demande formulée à la Municipalité d'Upton par le comité organisateur pour la fourniture d'une escorte d'un camion de pompier qui prendra place au-devant du convoi durant le trajet se situant à Upton;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton confirme sa participation à la deuxième édition du défilé de tracteurs illuminés.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

- 12.1 FQM – Communication au sujet du programme d'assurances collectives;
- 12.2 MRC d'Acton – Documents synthèses des services offerts.

391-12-2021

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 21 h 34.

ADOPTÉE

Robert Leclerc
Maire

Caroline Dubois
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Caroline Dubois directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.